

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 07 Juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 29 Juin 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 30 Juin 2015

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Marie-Claude JOLY – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Véronique RÉTIF – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Gilles BURNEAU – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

POUVOIR : Mme Sandrine LION à Mme Fabienne RANGER – Mme Louissette TRICHET à Mme Régine CATIN

Secrétaire de séance : Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 Juin 2015.

1 – URBANISATION QUARTIER ARBRISSEL

Suite à l'appel d'offre publié le 18 Mai 2015, paru le 20 Mai 2015, pour une réception close le 15 Juin 2015 à midi, 5 offres ont été reçues sur 48 demandes de dossier.

L'ouverture des offres a eu lieu le 15 Juin 2015 à 14h00. Les propositions se situent entre 23 300 € HT et 47 625 € HT. Cette étude est imputée au budget à hauteur de 20 000 €. L'analyse des offres a eu lieu le 25 Juin 2015 à 9h00.

La commission d'appel d'offre retient les 2 offres les moins-disantes et demande une audition. Le cabinet PReau (Nantes, 23 300€ HT) ne souhaite pas se déplacer et propose la transmission des questions par mail pour ajuster son offre. Dans un souci d'équité il est proposé au cabinet Métivier (Nantes, 29 875 € HT), prêt à se déplacer, la même pratique. L'envoi des questions complémentaires a été effectuées Lundi 29 Juin 2015, les réponses des cabinets ont été reçues le Mardi 30 et transférées à Mr Hégron (DDT) pour analyse pour un retour le 15 Juillet 2015.

2 – RÉFORME TERRITORIALE

Le schéma présenté par le Préfet est un avant-projet. Si l'accord est donné pour la saisine des communes et EPCI, Mr le Préfet demande de bien vouloir délibérer, pour donner un avis, avant le 14 Juillet 2015. C'est sur la base de ces avis que Mr le Préfet présentera, dès la promulgation de la loi NOTRe, son projet définitif, qui suivra alors formellement la procédure prévue par le CGCT, éventuellement amendée par la loi NOTRe.

Lors du conseil municipal du 17 Juin 2015, il avait été décidé d'attendre les évolutions des semaines suivantes et de remettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Conseil municipal émet un certain nombre de questions :

- Attendre le choix des EPCI de Longué et de Noyant
- Le territoire ainsi constitué pour le Saumurois semble disproportionné par rapport au nombre d'habitants.
- Actuellement seuls les EPCI de Saumur, Doué, Gennes et Longué adhèrent au Syndicat mixte du SCOT.